

Orges, le 20 août 2020

**Convocation au Conseil intercommunal
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 9 septembre à 20h00 à Provence (Grande Salle)

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Informations du président du Conseil Intercommunal
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2020
- 4 Assermentations
- 5 Elections des président, vice-président et scrutateurs du Conseil
- 6 Election de deux membres au comité directeur
- 7 Election du président du comité directeur
- 8 Budget 2020-2021
- 9 Rapport de la commission du budget
- 10 Discussion - adoption
- 11 Informations projet « Concise »
- 12 Informations projet « Champagne »
- 13 Informations projets « Grandson » (CSR et bâtiment multiusage)
- 14 Information « Covid ».
- 15 Divers et propositions individuelles

Les documents préparatoires sont joints à la présente convocation.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président



Jean-Philippe Petitpierre

Liste des présences -Assemblée du 09.09.20

40

Bonvillars					
M.	Fernandez	Victor	Bonvillars	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Meylan	Thomas	Bonvillars	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Zanetti	Lucia	Bonvillars	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Champagne					
M.	Gagnebin	Fabian	Champagne	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Holenweg	Virginie	Champagne	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Taneglia	Claudio	Champagne	ASS	
Mme	Waller	Béatrice	Champagne	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Concise					
M.	Jeanneret	Joël	Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Mermod	Philippe	Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Zwietnig	Corinne	Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Corcelles-près-Concise					
M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Lebet	Vincent	Corcelles-près-Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Fiez					
Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Thévenaz	Claire	Fiez	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Fontaines					
Mme	Boesiger	Carole	Fontaines	E	
M	Nussbaumer	Cédric	Fontaines	A	
Giez					
Mme		Mélanie	Giez	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Montandon	Sylvie	Giez	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Grandevent					
Mme	Chessa	Isabelle	Grandevent	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M	Falcy	Vincent	Grandevent	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Grandson					
Mme	Bardet	Judith	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Emmel	Michel	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Helfer	Nicole	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Payot	François	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Payot	Jonathan	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1

M.	Tanniger	Valentin	Grandson	ASS	
Montagny					
M.	Canna	Dominique	Montagny	E	
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	E	
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mutrux					
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Willener	Vanessa	Mutrux	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Novalles					
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	E	
M.	Pellet	Marc	Novalles	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Onnens					
Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	David	Cédric	Onnens	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Orges					
Mme	Cachin	Saskia	Orges	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Provence					
M.	Favre	Johny	Provence	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Palmieri	Pietro	Provence	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Tevenon					
Mme	Forand	Aude	Tévenon	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon	E	
Valeyres-sous-Montagny					
Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Vugelles-la-Mothe					
Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Cuche	Lionel	Vugelles-La Mothe	E	

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 9 septembre 2020 à Provence</p>
--

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Informations du président du Conseil Intercommunal
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2020
4. Assermentations
5. Elections des président, vice-président et scrutateurs du Conseil
6. Election de deux membres au comité directeur
7. Election du président du comité directeur
8. Budget 2020-2021
9. Rapport de la commission du budget
10. Discussion - adoption
11. Informations projet « Concise »
12. Informations projet « Champagne »
13. Informations projet « Grandson » (CSR et bâtiment multi-usages)
14. Informations « Covid-19 »
15. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h00 et remercie tous les membres de s'être déplacés aussi nombreux pour cette assemblée.

M. le Président demande si le présent ordre du jour appelle des remarques. Tel n'est pas le cas.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 40 membres sont présents: Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes C. Boesiger (Fontaines), O. Lefebvre (Montagny), E. Amiet (Novalles) et L. Tharin (Tévenon) et MM. D. Canna (Montagny) et L. Cuche (Vugelles-La Mothe).

Absents: M. C. Nussbaumer (Fontaines)

2. Informations du président du Conseil Intercommunal

M. le Président annonce avoir reçu deux informations:

1. Une lettre de la part du comité directeur: il s'agit de la réponse de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle au courrier qui lui a été adressé de la part des communes de Bonvillars et Onnens et dont la copie a été envoyée à tous les membres de cette assemblée pour information. Il précise qu'il ne s'agit pas de discuter du contenu des deux lettres, qui concerne les deux correspondants. Mais, demande aux représentants des deux communes de faire un retour sur leurs ressentis par rapport à la réponse de Mme la Conseillère.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) se dit contente que la lettre des deux communes ait été transmise à tous les membres de cette assemblée. Elle dit que la réponse de Mme la Conseillère énumère quelques règlements, mais laisse la porte ouverte pour aller plus loin. Elle pense que les arguments avancés par les deux communes sont valables et méritent réflexion, et trouve regrettable de ne pas avoir de réponses de la part du Comité directeur.

Elle rappelle que les élections des nouvelles municipalités et leurs Conseils auront bientôt lieu, et que sûrement de nouveaux conseillers intégreront ce Conseil entant que délégués de leurs communes respectives. Avec des réunions qui n'ont lieu que 2 fois par année, il est difficile pour les nouveaux membres de suivre les discussions, d'où l'intérêt de présenter dès le début le plan directeur et toutes les informations clés pour permettre une meilleure compréhension.

M. S. Silvani intervient pour préciser que suite à la réponse de Mme la Conseillère d'Etat, le comité directeur a pris contact avec le syndic de la commune de Bonvillars, M. Piguët, pour lui signifier que le Codir était à disposition pour discuter. Et que cela va dans le sens de ce que Mme Cosandey vient d'évoquer.

2- M. Stéphane Silvani présente sa démission en tant que président du comité directeur. En effet, il s'est vu proposer un nouveau travail qui ne serait pas compatible avec sa fonction au sein du Codir.

M. S. Silvani explique qu'il a reçu une opportunité professionnelle à la commune de Grandson, en tant que chef du service « Bâtiments et gérance ». Il ne peut donc pas se trouver du côté bailleur et du côté locataire en même temps, il y aurait conflit d'intérêt, c'est pourquoi il quitte l'association avec beaucoup de regret.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2020

Pas de questions ni de remarques.

Le PV de l'assemblée du 11 mars 2020 est accepté à une large majorité et avec 2 abstentions.

4. Assermentations

M. Claudio Tenaglia de la commune de Champagne est assermenté. Ceci porte le nombre des membres présents à 41.

5. Elections des président, vice-président et scrutateurs du Conseil

En l'absence d'autres candidatures, sont maintenus au poste de:

- Président du Conseil, M. Jean-Philippe Petitpierre (Orges).
- Vice-présidente, Mme Rebecca Santini Brand (Fiez).
- Scrutatrices: Mmes Anne-Catherine Cosandey (Onnens) et Delani Décoppet (Grandson).
- Scrutateurs suppléants: Mme Sylvie Montandon (Giez) et M. Pierre-Alain Lunardi (Montagny).

6. Election de deux membres au comité directeur

M. le Président se félicite d'avoir un candidat à présenter ce soir. Il s'agit de M. Fabian Gagnebin de la commune de Champagne qui va rejoindre le comité directeur dès la prochaine assemblée.

M. F. Gagnebin (Champagne) est élu membre du comité directeur de l'ASIGE à une large majorité.

Mais, il rappelle qu'il manque toujours un membre pour remplacer M. S. Silvani et espère une autre candidature d'ici la fin de l'année, du côté est (Provence, Mutrux, Concise, Onnens) du regroupement afin que toutes les régions soient représentées au sein du comité directeur.

7. Election du président du comité directeur

M. S. Silvani (Codir) propose, au nom du Codir, la candidature de Mme Marie-Christine Robba au poste de présidente du Comité.

Mme Marie-Christine Robba est élue présidente du Comité directeur à l'unanimité.

8. Budget 2020-2021

M. S. Silvani (Codir) dit que tout le monde a reçu le budget 20/21 accompagné des répartitions des charges par commune en fonction des différentes thématiques. Il rappelle que ces documents seront principalement utiles aux Municipalités pour annoncer leurs dépenses thématiques et les budgets communaux. Ainsi que du tableau des locations des différents bâtiments. Il précise que le Codir est à disposition pour tout complément d'information.

Mme S. Roulet (Valeyres-sous-Montagny) demande quelles zones sont comprises dans le nouveau SwissPass.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que le nouveau SwissPass couvre les 8 zones de l'arrondissement. Elle précise que cette solution avait été choisie suite aux nouvelles directives de CarPostal qui imposaient un titre de transport aux élèves pour chaque déplacement en dehors des zones couvertes par leur ancien titre de transport (patinoire, Piscine, travaux manuels, etc.). Cette procédure s'est avérée compliquée à gérer d'où le choix de la solution « SwissPass 8 zones », ainsi les élèves peuvent circuler dans les 8 zones toute l'année.

M. P-A. Lunardi (Montagny) se demande par rapport à la répartition des coûts entre primaire, secondaire et transport, si le coût de transport est déjà compris dans les coûts primaire et secondaire, et ressort dans les dépenses thématiques ou bien faudrait-il additionner ces 3 coûts pour avoir la participation des communes.

M. S. Silvani répond que le transport est déjà compris dans les coûts du primaire et du secondaire.

9. Rapport de la commission du budget

Mme S. Cachin (Orges), rapportrice de la commission, donne lecture du rapport (en annexe de ce PV). La commission recommande au Conseil d'accepter la proposition suivante:

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission du budget, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le budget de l'exercice 2020/2021 tel que proposé par le comité de direction dans son rapport du 19.08.20.

Le total des revenus est de Fr. 21'500, le total des dépenses est de Fr. 6'088'000.

Le montant pour la participation des communes s'élève à Fr. 6'066'500.

10. Discussion - adoption

M. le Président remercie le rapportrice et ouvre la discussion.

M. J. Jeanneret (Concise) demande, dans la mesure où les degrés 7 et 8 P sont considérés comme primaires et non plus comme secondaires et devaient coûter moins cher, qu'est ce qui engendre ces coûts élevés?

M. S. Silvani (Codir) rappelle qu'avant, les degrés 7 et 8 P étaient considérés dans le cycle secondaire, et donc le quota, par rapport au volume d'élèves, des subventions et participations des communes, était un peu plus élevé que pour le degré primaire - ce qui n'était pas en adéquation par rapport aux coûts réels des deux degrés. Avec ce changement de secondaire en primaire, cette demande de subvention ou de participation réelle est moins gonflée que ce qu'elle a été par le passé.

M. J. Jeanneret (Concise) se questionne sur l'augmentation des coûts des transports due, entre autres, à l'introduction du SwissPass qui couvre les 8 zones. Il se demande s'il est opportun que l'ASIGE assume ce coût de transport supplémentaire alors qu'elle n'est censée gérer, dans la pratique, que le transport scolaire des élèves entre le domicile et l'école.

M. S. Silvani (Codir) répond qu'effectivement, il y a une légère augmentation mais qu'elle reste raisonnable comparée aux complications organisationnelles que la mise en place de la directive de CarPostal, comme l'a expliqué Mme Dell'Orefice, a engendré entre le Codir, les communes, les maîtres et les élèves. Donc, le Codir a jugé plus efficace pour toutes les parties d'introduire ce SwissPass du moment qu'il s'avérait nécessaire et supportable.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) précise que cette augmentation est séparée en 2 postes: Fr. 130'000 pour l'achat des SwissPass et les Fr. 200'000 restant pour la mise en place de bus de ligne pour les retours de 15h00. En effet, avec la mise en place de l'horaire continu, il fallait des bus en dehors des horaires de ligne habituels. CarPostal ne voulait pas ajouter des bus de ligne pour cette tranche horaire du milieu, l'ASIGE a donc décidé de payer ces bus. Mais, en décembre 2021, la confédération prendra en compte ces nouveaux horaires de lignes et subventionnera CarPostal pour les transports de l'ASIGE.

M. C. David (Onnens) se demande si, avec ce SwissPass, il ne sera plus nécessaire de faire un appel d'offre comme par le passé?

Il dit espérer que CarPostal soit dans la légalité de faire une offre sur un abonnement communautaire qui concerne aussi Travys et les CFF. Mais n'attend pas forcément de réponse.

M. S. Silvani (Codir) répond que cette adaptation de l'abonnement est sans conséquence sur l'appel d'offre. En effet, le marché public reste une nécessité qui doit être renouvelée ponctuellement.

Il ajoute pour le 2ème point que c'est la responsabilité de CarPostal qui est engagée et non celle de l'ASIGE.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) se demande, par rapport aux frais de vidéosurveillance: quel est le rapport entre les dégradations, les coûts effectifs et les frais de surveillance?

M. F. Di Franco (Codir) donne un chiffre: l'année passée, les dégradations étaient estimées à Fr. 45'000. Il ajoute qu'en plus du côté financier, il y a aussi la charge de travail derrière comme la gestion des assurances, les remplacements de matériel, la gestion des travaux, sans oublier le coût de la prévention qui n'est pas calculable financièrement.

Mme A-C. Cosandey (Omnens) demande si le coût est plus au moins équivalent.

M. S. Silvani (Codir) répond que oui le coût est équivalent. Il ajoute que ce n'est pas l'ASIGE qui veut installer des caméras de surveillance, mais qu'elle va intégrer le projet de vidéosurveillance de la commune de Grandson pour surveiller le site au complet, si ce projet est accepté par son Conseil communal.

Il faudra donc compter un coût d'installation unique au départ en plus des frais de renouvellement et de mise à jour des installations tous les 3 ans environ. Un autre avantage de ces installations serait la possibilité d'avoir un rabais sur les primes d'assurances grâce à la vidéosurveillance.

M. F. Di Franco (Codir) ajoute qu'il s'agit d'une proposition de la commune de Grandson d'augmenter sa zone de surveillance sur BorneNau et la part de l'ASIGE dans ce projet s'élève à seulement 36% de la location annuelle soit Fr. 20'000 plus les Fr. 17'000 pour les frais d'installation unique.

Mme A-C. Cosandey (Omnens) demande si cette surveillance concerne la partie scolaire.

M. F. Di Franco (Codir) confirme que tel est bien cas.

Mme D. Décoppet (Grandson) demande si les aides à l'intégration font partie du budget de l'ASIGE, du SESAF ou de la DGEO.

Mme S. Cachin répond qu'ils font partie du SESAF.

M. F. Payot (Grandson) salue la simplification des coûts de transport avec le système adopté qu'il trouve très positif. Il dit que les communes devront adapter leurs demandes pour la péréquation thématique sur les transports publics, qui représente une partie assez importante pour nos communes.

M. J. Favre (Provence) demande si le SwissPass est valable 365 jours par année ou seulement pendant les périodes scolaires, et si les parents ont été avertis.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que oui le SwissPass est valable 365 jours et que tous les parents ont reçu la lettre d'information.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) se demande pourquoi les coûts de transport pour les secondaires augmentent alors que l'introduction de l'horaire continu devait se traduire par une baisse de ces coûts dans la mesure où les élèves ne rentrent plus à midi chez eux.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que l'augmentation est due à la mise en place de nouvelles lignes, en effet, avec l'horaire continu, les élèves finissent l'école à 14h40, il n'y avait pas de bus de ligne CarPostal à cette heure, il a fallu donc les payer ce qui explique les Fr. 200'000.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) trouve dommage que les élèves de primaire passent plus de temps dans les transports et à l'école qu'à la maison.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que cela dépend effectivement du lieu d'habitation de l'élève. Et que l'idéal serait de généraliser l'horaire continu pour tous les degrés, mais que malheureusement, le manque de structure ne le permet pas pour le moment.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) se questionne sur l'utilité de contrôler les titres de transport dans la mesure où tous les élèves ont un abonnement.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que chaque élève doit avoir son titre de transport dans son sac d'école et le présenter en cas de contrôle, les parents doivent y veiller c'est leur responsabilité. Elle rappelle que l'amende pour un oubli est de Fr. 5.- si l'élève se présente, plus tard avec son titre chez CarPostal. Mais, cette amende passe à Fr. 100.- en cas de refus de présenter le titre de transport. Elle ajoute que ce n'est pas l'ASIGE qui décide de contrôler ou pas mais plutôt la régie.

M. S. Silvani (Codir) ajoute que tous les parents, et donc les élèves, ont reçu l'information et la démarche à suivre pour demander le SwissPass, mais, qu'au jour d'aujourd'hui, 300 parents sur un total de 1200 n'ont pas encore entrepris les démarches pour commander le SwissPass pour leurs enfants. Et qu'à la veille de la rentrée scolaire, il manquaient 600 documents. Donc, oui les parents sont responsables.

M. H. Cornaz (Grandson) se questionne aussi sur cette augmentation des frais de transport. Il dit avoir compris que l'introduction de l'horaire continu devait permettre une baisse des coûts de transport.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que l'horaire continu a été voté, on s'était donc engagé à le mettre en place et il fallait trouver une solution. C'est après de longues discussions avec la direction et CarPostal et une volonté de faire au mieux avec les moyens à disposition que la solution s'est imposée, c'est à dire d'assumer ces coûts pendant une année et demi en attendant qu'ils soient subventionnés par le Canton.

M. S. Silvani (Codir) présente les 2 nouvelles secrétaires qui ont rejoint le comité directeur soit:

- Mme Laura Chevalley en tant que secrétaire du comité directeur.
- Mme Serena Balocco qui sera en charge des tâches administratives relatives au transport.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe au vote du budget.

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission du budget, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le budget de l'exercice 2020/2021 tel que proposé par le comité de direction dans son rapport du 19.08.20.

Le total des revenus est de Fr. 21'500, le total des dépenses est de Fr. 6'088'000.

Le montant pour la participation des communes s'élève à Fr. 6'066'500.

Celui-ci est adopté à l'unanimité avec un avis contraire.

11. Informations projet « Concise »

M. Ph. Mermoud (Concise) rappelle que la présentation du projet au niveau du conseil communal a été compliquée, mais que le préavis municipal a été accepté. La commune vient de recevoir le planning des travaux et le bâtiment devrait être fini à la mi-août 2021.

12. Informations projet « Champagne »

M. F. Gagnebin (Champagne) annonce que la commune a lancé, à la mi-août, le concours d'architecture pour le complexe tel qu'il a été présenté à cette assemblée. Et que les différents projets

seront rendus d'ici décembre pour qu'ils soient étudiés en début d'année 2021 par un juré composé de 7 membres professionnels de différents domaines d'architecture, 5 représentants de la Municipalité, 1 membre de l'ASIGE, 1 de la FADEGE, 1 du sport et 1 de l'école.

13. Informations projet « Grandson » (CSR et bâtiment multi-usages)

M. F. Payot (Grandson) annonce que le centre sportif régional sera inauguré le 11, 12 et 13 de ce mois avec portes ouvertes et animations de la part de certaines communes et sociétés locales de la région. Son conseil d'administration siège, il est composé de ses 7 membres et fonctionne, ils ont vu un de leur membre changé, M. S. Silvani qui ne peut plus siéger et qui sera remplacé par Mme M. Dell'Orefice. Coté financement, la SA est toujours en attente d'une avancée de la part de 3 communes qui pourraient éventuellement contribuer à la prise des parts, qui leur sont réservées encore une année, dans l'actionariat de la SA. Il précise que les emprunts nécessaires ont été contractés et que des Fr. 17'000'000 d'emprunts, Fr. 10'000'000 seront supportés en terme d'investissement (amortissement et financement d'intérêts) par l'ASIGE pour la partie scolaire. Pour le reste, une partie sera supportée par le RADEGE et une autre par la commune de Grandson.

Les écoles en ont pris possession à la rentrée, pas d'échos négatifs de la part des enseignants. Il reste encore quelques petites améliorations à finaliser.

Pour ce qui est des repas, les estimations, d'il y a 5 ans, de 140 places en 2 services, semblent largement dépassées. En effet, le réfectoire est bien plein et des tables supplémentaires ont été ajoutées pour répondre à la demande. Il est donc largement occupé.

Concernant le bâtiment multi-usages, le gros oeuvre est terminé. Le budget était difficile à tenir car un certain nombre de contraintes liées à l'implantation ont vu le jour. Des négociations avec les payeurs sont en cours dans ce projet qui prend l'ascenseur. La fin du projet est prévue pour mai-juin 2021, et la mise à disposition des locaux pour l'été 2021.

Suite à la finalisation du centre sportif, la dernière étape du projet peut être entamée cet automne, à savoir la transformation de l'ancienne salle de gym du collège du Jura en bibliothèque scolaire.

C'est la commune de Grandson qui va engager un 1/4 ETP de bibliothécaire, payée par le canton, pendant une année et demi. Après quoi, elle passera au statut d'employée du Canton.

14. Informations « Covid-19 »

M. F. Di Franco (Codir) rappelle que toutes les communes propriétaires de bâtiments ont reçu un courrier avant la rentrée scolaire pour essayer de lisser les coûts dus à la mise en place de mesures de protection Covid. En effet, pour les mois de mai et juin, il y a eu de mesures d'urgence, le Codir avait demandé aux communes de mettre en place ces mesures et de lui envoyer la facture. Ce qui a impliqué une tarification plus au moins aléatoire selon les communes, le Codir a décidé de pratiquer donc une tarification identique quelque soit le bâtiment en espérant que le montant qui a été mis au budget soit Fr. 150'000 serait suffisant pour couvrir ces frais. Ces Fr. 150'000 comprennent aussi les masques qui seront distribués aux élèves tous les 5 semaines: une boîte de 50 à raison de 2 masques par jour.

Le Codir a pu mettre en place toutes les recommandations du Canton. Il propose aux communes la possibilité de profiter de faire un achat groupé de masques en grande quantité.

Mme R. Santini (Fiez) demande ce qu'il en est de l'avancement du travail sur les statuts de l'ASIGE. En effet, le comité directeur s'était engagé, en mars 2020, de rendre visite aux différentes communes de façon à pouvoir présenter les statuts au mois de juin 2020.

M. S. Silvani (Codir) répond que malheureusement, à cause de la situation particulière due à la pandémie qui dure depuis mars 2020, le Codir s'est vu obliger de suspendre les visites prévues auprès des communes. Le Codir a repris ses réunions en juin 2020 et avec le changement de président, l'accueil d'un nouveau membre au sein du Codir, il va falloir replanifier ces visites pour expliquer et clarifier certains points avec les communes afin d'avancer et de pouvoir présenter ces statuts au prochain Conseil Intercommunal si la situation reste stable.

15. Divers et propositions individuelles

M. le Président remercie la commune de Provence d'accueillir cette assemblée ce soir et passe la parole à M. J. Favre (Provence) qui souhaite la bienvenue de l'assemblée dans sa commune et en convie les membres à un verre d'amitié, adapté à la situation spéciale Covid, à la fin de l'assemblée.

M. le Président communique la date du prochain Conseil Intercommunal soit Mercredi 2 décembre 2020 et c'est la commune de Montagny qui se propose d'accueillir cette prochaine assemblée.

M. le Président dit avoir reçu une proposition écrite et demande à son auteur, M. J. Jeanneret (Concise), de l'exposer à l'assemblée.

M. J. Jeanneret (Concise) intervient par rapport aux enjeux de l'agrandissement du collège de Concise: Actuellement le collège n'est pas encore amorti, il faut compter encore 10 ans. L'ASIGE a demandé à la commune de Concise d'augmenter la capacité d'accueil de son collège afin de pouvoir accueillir les degrés 7 - 8 P. Les citoyens de la commune de Concise ne sont pas tous favorables à ce projet, il a été très difficile pour la Municipalité de faire passer ce projet dans les conditions actuelles.

Il rappelle que, pour ce projet, la commune a cédé un terrain d'une valeur de Fr. 700'000 pour agrandir le collège, et que ce montant n'est pas pris en compte dans l'estimation du coût globale (Fr. 1'800'000) du projet. Ainsi la commune en plus de cette perte de terrain assez conséquente, doit assumer seule l'emprunt du reste de la somme pour son projet, même si le bâtiment deviendra sa propriété après l'amortissement.

La commune était aussi invitée, comme toutes les autres, à intégrer la SA pour le projet du centre sportif, ce qui représente une autre charge financière importante. En effet, elle doit demander 1'000'000 supplémentaire à son Conseil qui avait déjà des difficultés à accepter les 1'800'000 pour le projet.

Après avoir exposé le contexte actuel du projet de concise, M. J. Jeanneret propose:

- Une future motion pour une relecture et mise à jour du plan directeur avec les représentants du Canton et autres.
- De se pencher sur la problématique de financement des communes: est-ce que les communes qui vont construire pourront financer ces projets.
- En ce qui concerne le transport, il dit qu'il existe un règlement cantonal de transport mais qu'il serait plus intéressant de proposer un nouveau règlement, il veut proposer une ébauche de ce nouveau règlement au comité directeur.

M. le Président remercie l'intervenant et propose de ne pas discuter de ces propositions ce soir mais d'attendre les motions qui seront présentées au mois de décembre.

Il dit que cela rejoint la proposition de Mme A-C. Cosandey concernant la relecture du plan directeur, qu'il s'agit de propositions constructives et que de les faire sous forme de motion permet de les présenter au Conseil; si ce dernier les accepte, elles seront renvoyées au comité directeur pour qu'il fasse le nécessaire et donc son rapport. Il recommande d'intégrer le Codir dans la préparation pour travailler ensemble.

M. F. Gagnebin (Champagne) précise que les Fr. 1'000'000 pour la SA dont parle M. J. Jeanneret est le total du capital de la société et non pas la contribution de la commune de Concise seule. Il trouve

dommage de proposer des motions au Codir alors que cela fait 2 ans que ce dernier cherche deux membres sans grand succès. Donc avant de donner du travail au Codir, il faudrait proposer des personnes pour occuper les places vacantes. Il espère qu'il y ait au moins une personne qui se propose à la prochaine assemblée avant qu'une motion arrive, ce qui serait fortement apprécié par les personnes engagées à faire le travail. Il pense que le Codir n'aura pas forcément besoin d'une motion pour faire avancer les choses et qu'il faut peut être leur faire confiance et les appuyer dans leurs taches.

M. F. Payot (Grandson) explique que pour palier le problème de l'ASIGE et de la commune de Grandson par rapport à leurs capacités respectives d'endettement et de fonctionnement pour le centre sportif et le bâtiment BorneNauA, ce dernier a été pris sur la capacité de financement de l'ASIGE engagée jusqu'à Fr. 15'000'000.

Quant au centre sportif, c'est la commune de Grandson qui met à disposition les terrains; présente un projet et en assume le financement, en plus d'une participation au cautionnement à l'endettement du centre sportif de Fr. 5'000'000.

La commune de Grandson a réussi à le faire sans faire supporter une nouvelle dette ni aux communes ni au RADEGE car c'est la SA qui emprunte. Cette SA est dotée d'un capital de Fr. 1'000'000 auquel toutes les communes devaient participer et c'est la seule participation direct des communes au capital. Pour pouvoir demander un prêt auprès de la banque, la SA en plus du capital de Fr. 1'000'000 devait avoir une capacité de Cautionnement de Fr. 10'000'000. Fr. 5'000'000 étant déjà cautionnés par la commune de Grandson, pour les Fr. 5'000'000 restants, il a été demandé aux communes, en plus de la participation au capital; d'ouvrir une autorisation par leurs Conseils respectifs de cautionner une part de ce montant proportionnellement à leurs populations. Grace au capital engagé et au cautionnement, la SA a pu bénéficier d'un prêt avec 0.56 % d'intérêts sur 15 ans.

M. J. Jeanneret (Concise) dit bien comprendre ceci mais que le problème réside dans le fait que la commune de Concise n'a pas fini d'amortir sa dette initiale pour la construction du collège et qu'elle doit emprunter encore Fr. 1'800'000 pour son projet d'agrandissement du collège. Et qu'il serait difficile de demander au Conseil d'appuyer un prêt supplémentaire d'environ Fr. 2'000'000 pour la participation au capital de la SA et au cautionnement si elle accepte d'y adhérer.

M. H. Cornaz (Grandson) dit regretter le traitement minimaliste auquel ont eu droit les élèves de la 11ème année à travers l'annulation des sorties et des promotions de fin d'année scolaire 2019-2020. Il dit que l'école aurait pu faire un geste pour ces élèves qui finissaient leur scolarité obligatoire et adapter les événements à la situation sans pour autant les annuler.

Il trouve aussi que l'envoi, à la mi-juillet 2020, de la lettre concernant l'introduction de l'horaire continu à la rentrée 20/21 est discutable et que ce courrier aurait dû être envoyé quelques mois avant afin que les familles puissent s'organiser.

M. le Président rappelle que les décisions prises par la direction d'école concernant l'annulation de certains événements de fin d'année ne viennent pas de l'ASIGE mais découlent des mesures imposées par le Canton.

M. S. Silvani (Codir) remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a accordée pendant les 5 ans passées au comité directeur. Il la remercie aussi pour la qualité des débats et souhaite une bonne continuation au comité avec ses nouveaux membres.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 21h37 en remerciant la commune de Provence pour son accueil.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Philippe Petitpierre

Khadija Röthlisberger

Annexes : Rapport de la commission du budget



Ce budget est établi sur la base de 1'495 élèves dont 1'080 en primaires et 415 en secondaires. Les demandes formulées par le Conseil de direction ont été acceptées par le CoDir de l'ASIGE

Quelques commentaires :

Autorités, Direction et secrétariat, service financier

- 101.301 Création d'un nouveau poste pour une secrétaire à 40%, suite à la demande du canton d'abroger la convention pour le 31 décembre 2020, engagement d'une deuxième secrétaire pour l'ASIGE pour toutes les tâches communales qui étaient des tâches déléguées. Il n'y aura pas d'augmentation de charges car il n'y aura plus de refacturation par l'état des 32 % de tâches de secrétariat, de même qu'il n'y a plus de refacturation pour les 10 % de tâches de direction.
- 101.311.1 Suite à la création d'un poste de secrétaire, il y a besoin d'un bureau de travail avec ordinateur, imprimante, etc...
- 101.351 Après création du poste de secrétaire, les tâches des déléguées seront nécessaires jusqu'au mois d'octobre, ensuite le travail sera effectué par la nouvelle secrétaire.
- 102.413.3 Tous les frais liés au Covid-19, un montant de CHF 150'000.- est provisionné, pour l'année scolaire. Ce total comprend l'achat de masque et tous les produits de désinfection pour les mains et les surfaces de travail (table, porte d'armoire, poignée de porte, poignée de fenêtre, etc...), pour la totalité de l'arrondissement scolaire de Grandson.
- 102.318.4 Afin de faciliter l'administration, l'achat des titres de transports pour les différents déplacements comme la patinoire et la piscine, ne sera plus nécessaire. Tous les enfants de 3 à 11P auront un abonnement Swiss-Pass.
- 102.318.5 Suite aux différents vandalismes sur des bâtiments scolaires de Grandson, un projet de surveillance est en étude avec la commune de Grandson, pour un montant de CHF 42'000.-.
- 102.319.8 Augmentation de patrouilleurs aux endroits nécessitant une surveillance, pour un montant de CHF 22'800.-.

Enseignement primaire

- 110.310.4 Moins de mobilier à compléter.
- 110.365.1 Suite au COVID, pas de camp autorisé à l'étranger.

Enseignement secondaire

- 120.311 Participation à l'achat du matériel pour le nouveau bâtiment scolaire commune membre.
- 120.365.1 Suite au Covid, pas de camp autorisé à l'étranger, un camp de ski pour les 10^{ème} et un camp en Suisse pour les 11^{èmes} sont en projet, ce qui provoque une diminution de CHF 7'300.-.
- 120.365.3 Divers projets et échanges scolaires sont en prévision ainsi qu'une soirée des parents pour les 8^{ème} et soirée OS-OCOM 2 salles à louer aux frais de l'ASIGE, ce qui provoque une augmentation de CHF 2'150.-

Devoirs accompagnés

- 130.301 Ajustement des salaires des accompagnantes en y incorporant les 4 semaines de vacances obligatoires et les frais de kilomètres directement dans le salaire brut de base.
- 130.306 Suite à l'horaire continu, le programme MonPortail a été installé afin de faciliter l'administration et le versement des frais pour les repas de midi, en même temps dans le même programme on a introduit les devoirs accompagnés ainsi que les sports facultatifs. De côté des parents, un seul programme pour 3 domaines différents.
- 130.310 Diminution des frais pour les imprimés et fournitures de bureau.

Bâtiments

Borné-Nau A, C et D

- 35-.312 Augmentation des frais d'électricité, chauffage et prestations de la commune de Grandson suite aux repas pour les 7 et 8P, les repas des secondaires (horaire continu).
- 35-.318 Augmentation du traitement du concierge suite à l'horaire continu et les repas 7 et 8P ainsi que les repas des secondaires (horaire continu).
- 351.318.6 Réévaluation des assurances, diminution pour un montant de CHF 2'600.-.
- 351.322 Diminution des intérêts des emprunts pour un montant de CHF 7'100.-.

Bâtiments scolaires des communes membres

- 354.316.1 Diminution des locations pour les classes primaires, pour un montant de CHF 42'100.-.
- 354.316.2 Location de nouvelles salles de gym et salle de restaurant scolaire, augmentation de CHF 755'333.-.
- 354.318.6 Assurance pour la location des nouvelles salles de gym et le restaurant scolaire.

Conclusion

Nous proposons un budget avec une belle augmentation de CHF 1'300'000.-. La mise en place de l'horaire continu ainsi que pour les transports, mise en place de bus à 14h50 fin des cours des secondaires, l'achat des Swiss-Pass depuis la 3 à 11P, la création de la SA, la mise à disposition des salles de gym et restaurant scolaire, sont les conséquences de cette augmentation.

En conclusion, nous vous proposons de prendre l'arrêt suivant :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le budget de l'exercice 2020-2021 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 19 août 2020.

Total des revenus : CHF 21'500.- Total des dépenses : CHF 6'088'000.- Le montant pour la participation des communes s'élève à CHF 6'066'500.-

Au nom du Comité de direction

Le Président

La Secrétaire

Stéphane Silvani

Laure Chevallier

Grandson, le 19 août 2020.

Association scolaire intercommunale Grandson et environs : ASIGE

Rapport de la commission du budget concernant l'exercice administratif et comptable 2020-2021

La commission du budget s'est réunie le jeudi 27 août dans la salle du CSR de Grandson. Mmes Judith Bardet, Virginie Hohenweg, Orlita Lefebvre et Saskia Cachin étaient présentes pour la séance sur le budget.

La forme de la convocation n'était pas claire et le fait qu'elle ne soit pas nominative apporte des confusions. Il est demandé à M. Petitpierre et au bureau d'être plus précis pour l'année prochaine concernant la commission du budget.

M. Silvani et M. Di Franco ainsi que Mme Robba étaient présents pour répondre à nos questions.

Nous avons complété les points relevés par le Comité Directeur de l'Asige.

Autorités, Direction et secrétariat, service financier

101.301 Création d'un nouveau poste pour une secrétaire à 40%, suite à l'abrogation de la convention pour le 31 décembre 2020, c'est donc un engagement d'une deuxième secrétaire pour l'Asige pour toutes les tâches communales qui étaient des tâches déléguées. Il n'y aura pas d'augmentation de charges car il n'y aura plus de refacturation par l'état des 32 % de tâches de secrétariat, ceci équivaut aussi pour les 10 % de tâches de direction.

101.311.1 Suite à la création du poste de secrétaire, il y a besoin d'un bureau de travail avec ordinateur, imprimante etc.

101.351 Après la création du poste de secrétaire, l'explication des tâches déléguées seront nécessaires en tous les cas jusqu'à la fin du mois de novembre, ensuite le travail sera effectué par la nouvelle secrétaire.

102.314.3 Concernant les frais liés au Covid-19, un montant de CHF 150'000 est provisionné, pour l'année scolaire. Cette somme comprend l'achat de masques et tous les produits de désinfection pour les mains et les surfaces de travail (table, porte d'armoire, poignée de porte, poignée de fenêtre, etc...) et ce, in fine, pour la totalité de l'arrondissement scolaire de Grandson.

102.318.4 Afin de faciliter la circulation des élèves dans notre établissement, tous les enfants de la 3^{ème} à la 11^{ème} auront un abonnement Swiss-Pass. Un accord financier a été négocié avec Car postal. Les termes de cet accord étant très avantageux, ils doivent rester confidentiels.

Les montants provisionnés sont dédiés aux transports des 1 et 2 P ainsi que pour les plus grands car les courses ne sont pas encore alignées à l'horaire continu jusqu'au mois de décembre. Il en va de même pour les activités annexes.

102.318.5 Suite aux différents actes de vandalismes sur les bâtiments scolaires de Grandson, particulièrement à BNA, un projet de surveillance est en étude avec la commune de Grandson, pour un montant de CHF 42'000 annuel.

Il a été demandé à l'Asige si plusieurs demandes d'offres avaient été faites. La réponse est oui, 4 demandes d'offres ont été analysées par la commune de Grandson.

Sur les CHF 92'000 provisionnés au point **102.318.5**, la vidéosurveillance représente CHF 37'619.80 TTC (avec une réserve de 5% ce qui correspond à + ou - à CHF 42'000 comme indiqué sur le budget). Ce montant est réparti en frais fixes (CHF 17'200 qui représentent le coût d'installation) et CHF 20'419.80/an en location, qui comprend l'entretien et le remplacement du matériel tous les 3 ans.

Les caméras permettent non seulement de visionner en direct 24h/24H les différents sites mais elles font aussi office de regard pour l'arrêt du bus qui est à la hauteur du CSR. Cet arrêt est fréquenté par beaucoup d'élèves et particulièrement par les jeunes enfants du secteur primaire.

La commission du budget remarque cependant que l'implantation des caméras ne couvre pas la façade déjà vandalisée à plusieurs reprises ainsi que la façade côté route de BNA. Il serait judicieux que le système de surveillance couvre aussi ces 2 secteurs.

Il est à relever que le solde provisionné, soit CHF 43'000 revient à des prestations de tiers.

102.318.9 Augmentation de patrouilleurs aux endroits nécessitant une surveillance, pour un montant de CHF 22'800. Pour rappel, les patrouilleurs sont les garants de la sécurité des enfants. Les communes de Grandson, Corcelles/Concise, Thévenon et les Tuileries ont bénéficié de mesures supplémentaires.

Enseignement secondaire

120.311 Participation à l'achat du matériel pour le nouveau bâtiment scolaire des communes membres. Il s'agit du matériel pour les salles spéciales TM bois et métal ainsi que la cuisine qui sont déplacées du site du Jura sur le site de Borné Nau dans le nouveau bâtiment multi-usages en construction.

120.365.1 Suite à la pandémie, pas de camp autorisé à l'étranger, un camp de ski pour les 10èmes et un camp en Suisse pour les 11èmes sont en projet, ce qui provoque une diminution de CHF 7'300. La diminution devrait être plus significative car le camp en Vendée coûtait cher. Les comptes le montreront.

Devoirs accompagnés

130.301 Ajustement des salaires des accompagnantes en y incorporant les 4 semaines de vacances obligatoires et les frais de kilomètres directement dans le salaire brut de base.

130.306 Suite à l'horaire continu, le programme « Mon Portail » a été installé afin de faciliter l'administration et le versement des frais pour les repas de midi, les devoirs accompagnés ainsi que les sports facultatifs. L'avantage, du côté des parents : un seul programme pour 3 domaines différents. Ce travail est fait en collaboration avec la Fadège. Cette dernière s'occupe de la cantine et l'Asige tient les sports facultatifs et les devoirs accompagnés 3P à 11P. La nouveauté est que les devoirs surveillés sont aussi proposés aux élèves de la 9ème à la 11ème.

Il est relevé que la cantine payante, soit les 30 frs par enfant, peut poser problème pour les familles défavorisées dans des situations précaires. L'aide de Pro Juventute peut être demandée dans ce cas de figure.

Bâtiments : Borné-Nau A, C et D

351.312 Augmentation des frais d'électricité, chauffage et prestations de la commune de Grandson suite aux repas pour les 7 et 8P sur site de Grandson, les repas des secondaires (horaire continu).

351.318.5 Augmentation du traitement de la conciergerie : les repas 7 et 8P des élèves sur le site de Grandson ainsi que les repas des secondaires (horaire continu).

351.318.6 Réévaluation des assurances, diminution pour un montant de CHF 2'600.

351.322 Diminution des intérêts des emprunts pour un montant de CHF 7'100.

Bâtiments scolaires des communes membres

354.316.1 Diminution des locations pour les classes primaires, pour un montant de CHF 42'100.

354.316.2 Location de la nouvelle salle de gym et salle de restaurant scolaire, augmentation de CHF 755'333.

354.318.6 Assurance pour la location des nouvelles salles de gym et du restaurant scolaire.

Conclusion

Le budget proposé avec une belle augmentation de CHF 1'300'000 s'explique par les points suivants :

- l'horaire continu impliquant pour les transports la mise en place de bus à 14h50 à la fin des cours des secondaires
- l'achat des Swiss-Pass de la 3P à la 11P
- la création de la SA
- la mise à disposition des salles de gym et du restaurant scolaire
- les frais « Covid »

sont les conséquences de cette augmentation.

La commission du budget aimerait que l'Asige ait un regard particulièrement affûté sur les charges générées par le nouvel horaire des secondaires ainsi que celles amenées par le CSR et le futur bâtiment des communes membres.

Elle veut que les caméras qui sont budgétées au point 102.318.5 soient placées de manière à couvrir le bâtiment BNA de manière plus efficiente.

En conclusion, nous vous proposons d'accepter la proposition suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de la commission du budget, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide que :

Le budget de l'exercice 2020-2021 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 19 août 2020 est adopté.

Le total des revenus est de CHF 21'500. Le total des dépenses est de CHF 6'088'000.

Le montant pour la participation des communes s'élève à CHF 6'066'500.

Pour la commission du budget :

Judith Bardet

Orlita Lefebvre

Virginie Holenweg

Saskia Cachin, rapportrice

Grandson, le 9 septembre 2020

